

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juin 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

**2016 DAE 285** Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8e) - Convention avec la société OREXPO.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer, avec la société OREXPO Paris, une convention pour l'occupation du domaine public, avenue des Champs Elysées (8e) du 7 octobre 2016 au 27 octobre 2016 inclus ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société OREXPO Paris une convention pour l'occupation du domaine public avenue des Champs Elysées - Paris 8e, du 7 octobre 2016 au 27 octobre 2016 inclus, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Au titre de cette occupation, la société OREXPO Paris versera à la Ville de Paris une redevance d'un montant de 301 173,86 euros.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 70, nature 70321, rubrique 91, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**